

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
2 — 12 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 15 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 35 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal, 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

On s'est beaucoup préoccupé, depuis quelques jours d'une publication à laquelle on attribue une origine officielle, destinée à montrer, dans ses conditions géographiques et stratégiques, ce qu'était la France après les traités de 1815 et ce qu'elle est aujourd'hui après la bataille de Sadowa et après la paix de Prague.

Le but de cette publication, dont une note du *Constitutionnel* a expliqué la pensée générale, est évidemment de prouver que, loin de s'être affaiblie par les derniers événements accomplis en Allemagne, la France, envisagée au double point de vue de sa puissance territoriale et de sa position en Europe, est plus forte et moins menacée qu'elle ne l'a été à aucune autre époque pendant ces cinquante dernières années.

C'est en effet une vérité incontestable.

Territorialement, la France de 1868 est plus grande que la France de 1815 et de 1851. Nous possédons en plus l'Algérie; nous avons acquis Nice et la Savoie.

Stratégiquement, nous nous sommes fortifiés : dans la Méditerranée, par tous les ports du littoral africain qui, en face de Toulon, commandent cette grande mer; du côté de l'Italie, par la reconstitution de notre frontière des Alpes; et même, du côté de l'Allemagne, par l'évacuation et le démantèlement de la forteresse de Luxembourg.

Diplomatiquement, il s'est fait, dans les rapports respectifs de la France et de l'Eu-

rope, une amélioration que la passion seule pourrait nier.

Après 1815, la France a été longtemps sous le coup d'une double coalition, l'une compacte et voisine formée par l'Allemagne, la Prusse, l'Autriche, le royaume des Pays-Bas, le Luxembourg; l'autre, moins immédiate, mais cimentée par des traités puissants, formée par la Russie, l'Autriche et la Prusse sous le nom fameux de la Sainte-Alliance.

De 1850 à 1851 la situation s'est peu modifiée, mais la Belgique cependant s'est détachée de la Hollande et, par sa neutralité reconnue aussi bien que par ses affinités politiques, elle a affaibli sur notre frontière du Nord le faisceau des alliances hostiles.

Après 1866, nous trouvons la Prusse considérablement agrandie et dominant l'Allemagne du Nord, mais le système des anciennes alliances est définitivement brisé. L'Autriche est sortie, en vaincue, de la Confédération germanique, et sa défaite a rompu, désormais, dans le sang de Sadowa, ses liens de solidarité avec la Prusse et l'Allemagne. La Confédération du Nord est constituée sur les ruines des traités de 1815, mais elle est séparée, par un traité formel, des Etats du Sud, et si elle cherche à les attirer à elle, il n'est pas sûr qu'ils veuillent se laisser absorber. La Prusse est du reste isolée; elle cherche péniblement à se refaire des alliances nouvelles, pour remplacer celles que son épée a tranchées. Enfin, la Hollande et le Luxembourg se sont affranchis, matériellement et moralement, de l'influence de Berlin, en cessant de faire partie de l'ancienne Confédération.

La coalition de 1815 est donc morte et, sous ce rapport, on peut dire qu'un grand danger a disparu pour notre pays.

Tout cela est rigoureusement exact, et l'on peut en conclure à bon droit que les événements réalisés autour de nous ont plutôt servi que compromis notre politique.

Mais ce n'est qu'un des côtés de la question. Il faut jeter aussi les yeux sur la situation de nos voisins et voir ce qu'ils ont gagné à leur tour.

Ici l'horizon est moins vaste; il se limite à un seul Etat : la Prusse.

C'est, en effet, la Prusse seule qui a recueilli les bénéfices des brusques transformations qu'elle a accomplies dans l'Europe centrale. Elle s'est agrandie en territoire et en influence. Elle est, de fait, à elle seule toute la Confédération du Nord, et, comme c'est sur la force militaire qu'elle s'appuie, comme elle est encore dans l'enivrement de ses conquêtes, on a pu tout supposer et tout craindre d'une politique qui, en plein dix-neuvième siècle, a formulé cette maxime anti-civilisatrice : « La force prime le droit. »

Ce qui entretient l'inquiétude dans l'Europe entière, c'est, il faut bien le reconnaître, le militarisme prussien et les projets qu'on lui attribue. Or, ces projets, s'ils se réalisaient, seraient évidemment de nature à préoccuper la France. L'armée prussienne dans le grand-duché de Bade, occupant le pont de Kehl, créerait entre les deux pays les complications les plus graves; il faudrait être aveugle pour ne pas les voir.

Ces extensions et ces ambitions, avouées ou latentes, ont modifié considérablement la

balance des forces des deux côtés du Rhin. A l'équilibre territorial rompu, il a fallu opposer l'équilibre militaire. C'est ce qu'a fait le gouvernement français avec une énergie, mais aussi avec une loyauté qui n'est pas contestable. Nous avons trop souvent caractérisé le but et la portée de ces armements par y insister encore. On sait en Europe qu'ils sont purement défensifs et qu'ils ne menacent aucun Etat ni aucun peuple.

Aujourd'hui l'équilibre est rétabli, et, si notre amour-propre national ne nous fait pas illusion, nous croyons fermement qu'il l'est à notre avantage.

La France, un moment émue, peut, dès lors, considérer avec plus de calme et de maturité sa véritable situation en Europe.

Eh bien, c'est là que l'examen de sa position géographique et stratégique aux trois grandes époques de ce siècle est de nature à lui inspirer une confiance en elle-même, qui est une sérieuse garantie de paix.

Ce qui s'est fait en Allemagne a été favorable à notre politique comme chute définitive du système si fortement organisé contre nous en 1815; mais, il y avait pourtant un point noir et peut-être un péril prochain dans le développement subit de la puissance prussienne et dans les éventualités qui pouvaient en surgir. La réorganisation de nos forces nationales, le perfectionnement de notre armement ont éloigné, à cet égard, les légitimes préoccupations du gouvernement et du pays.

Ce qui existe aujourd'hui ne saurait nous inquiéter. Nous avons accepté la Confédération du Nord; elle n'a rien à craindre de notre politique. Nous ne recherchons aucun agran-

FEUILLETON.

3

TANTE GERTRUDE

Par E.-M. DE LYDEN.

(Suite.)

Ce papier était un titre de rente, au nom de Lucien, représentant l'équivalent de la fortune personnelle du jeune homme.

— Je ne vous demande qu'une chose, dit Gertrude, en rendant à sa sœur ses caresses, c'est le secret.

— Vous voulez...

— Je veux que tout le monde, que Lucien surtout, ignore que sa fortune est perdue; je veux qu'il ne sache rien du malheur qui vous frappe, pour qu'il vive heureux, tranquille; pour qu'il travaille sans souci, sans chagrin.

Lucien ne sut rien, en effet, et il continua de mener à Paris sa vie calme et laborieuse, partageant ses pensées entre sa mère et Lucienne.

Cependant l'époque des vacances arriva.

Lucien accourut en toute hâte. Il avait besoin d'embrasser sa mère, qui, contre ses promesses, n'avait pas fait une seule fois le voyage de Paris.

Il lui tardait aussi de voir tante Gertrude, qui ne lui avait pas répondu, et enfin il voulait ardemment savoir si sa cousine avait, comme lui, religieusement gardé la fleur du rosier-noisette.

De son côté, Lucienne avait été bien jugée par Mme Loyel; elle avait conservé le souvenir de Lucien, et, comme lui, mais en secret, elle comptait les jours.

L'effet du désastre financier avait été terrible pour Mme Loyel. La pauvre femme, violemment brisée au moral et dans un état d'affaiblissement effrayant à voir, avait, en moins de deux mois, vieilli de plus de dix ans. En la voyant, Lucien ne put retenir un mouvement d'effroi.

— Que s'est-il passé, s'écria-t-il en pressant sa mère dans ses bras et en tendant une main fraternelle à Gertrude.

— Mais rien, mon enfant, dit Mme Loyel en retenant ses larmes, j'ai été un peu malade, voilà tout.

— Malade! et je n'ai rien su, et tante Gertrude ne m'a pas prévenu!

— Ne la gronde pas! elle a été pour moi une véritable fille. Sans elle...

— Eh bien! sans elle...

— Eh bien... peut-être n'aurais-tu plus de mère.

— Morte! toi! malade à mourir pendant que j'étais à Paris, insouciant, joyeux! Oh! c'est affreux à pen-

ser. Et c'est elle qui l'a sauvée, ajouta-t-il en pressant les mains de Gertrude. Merci, chère tante.

Et sur les joues de la brave fille, il mit deux bons baisers qui la firent tressaillir.

Lucien connaissait l'énergie de sa mère, et il pressentit qu'un malheur était survenu. Il voulut savoir et on dut lui livrer la moitié du secret pour garder l'autre.

— Tu sais, lui dit Gertrude, que nos trois fortunes étaient placées dans la même maison. Providentiellement, ta mère eut l'idée de faire déplacer tes fonds et les miens, se réservant de retirer les siens plus tard.

— Eh bien?

— Eh bien, quatre mois après, la maison faisait faillite, et ta mère, en songeant que ton petit avoir aurait pu être perdu comme le sien, a éprouvé une telle révolution qu'elle en fait une maladie.

— Pauvre mère!... Ainsi tu n'as plus rien...

— Qu'est-ce que tu dis donc, monsieur mon neveu? Nous avons soixante mille francs de moins, voilà tout.

— Toi, tu es la crème des tantes et des femmes! répliqua le jeune homme en tendant une main amie à la généreuse fille.

Après quelques jours donnés à sa mère, Lucien partit pour Orléans, où l'on ignorait tout. Son oncle le reçut avec la plus cordiale poignée de main, Lucienne

avec son plus charmant sourire, et ce fut à qui lui ferait la vie plus douce.

Il y avait quinze jours que le jeune homme était dans ce paradis, quand une nouvelle terrible vint porter l'épouvante dans ces cœurs heureux. Lucien reçut un matin une dépêche de Gertrude : Mme Loyel, frappée tout-à-coup d'un mal affreux, était en danger de mort.

Quelques heures après, grâce au chemin de fer, Lucien, désespéré, était au chevet de la chère malade, déjà aux prises avec les souffrances de l'agonie.

M. La Montelle était présent, sa vieille amitié ne pouvait faire défaut à la famille. Là aussi était tante Gertrude pleurant et priant.

Le lendemain matin, Mme Loyel expirait dans les bras de son fils et de sa belle-sœur en larmes.

Mais, avant de rendre son âme à Dieu, la mourante, rassemblant ses forces, avait placé la main de Gertrude dans celle de Lucien et, d'une voix éteinte, elle avait murmuré ces paroles :

— Aime-la bien! rends-la heureuse! c'est mon dernier vœu.

III. — OU CHACUN SUIV LA ROUTE FLEURIE DE SES ESPÉRANCES.

Que s'était-il passé? comment Mme Loyel en était-

dissement ; nous avons sincèrement abdiqué toute idée de conquête. Que l'on soit autour de nous aussi sages, aussi modérés ; qu'on sache s'y contenter des grands résultats qu'un destin heureux a si rapidement réalisés, et la paix du monde peut être pour longtemps assurée.

Il n'y aurait de danger que si de nouvelles ambitions remuaient encore violemment toutes les questions délicates que la diplomatie européenne met, depuis deux ans, tant de soins à apaiser. S'il en était ainsi, la France serait évidemment dégagée de la responsabilité des événements. En examinant sa situation intérieure et extérieure, elle se sent assez libre dans ses allures diplomatiques et assez forte dans son organisation militaire, pour pouvoir jeter, selon les circonstances, dans toutes les complications que d'autres puissances pourraient provoquer, le poids de son influence ou le poids de son épée. J. COHEN.

La conclusion énergique de cet article sera certainement remarquée.

Les préoccupations politiques ont fait un peu oublier, dans ces derniers temps, les lettres adressées par le souverain pontife aux évêques schismatiques d'Orient et aux ministres des Eglises protestantes, pour les inviter au prochain concile. L'accueil fait à l'encyclique pontificale par les confessions détachées de la souche commune, ne paraît point jusqu'à présent avoir été favorable. Le *Neologos*, qui est le principal organe de l'Eglise schismatique d'Orient, vient de publier un assez long article, dont la conclusion est que l'union des deux Eglises est impossible à réaliser, avant qu'on ait fait cesser la différence entre l'esprit grec et l'esprit latin, et que le pape ait renoncé à son pouvoir temporel et à la suprématie qui s'y rattache.

Quant à l'Eglise protestante d'Allemagne, elle a été récemment exhortée, par une circulaire du conseil supérieur évangélique prussien, adressée à tous les consistoires de la Confédération du Nord, « à faire des collectes, afin que la grâce de la prédication de l'éternelle parole divine, l'administration des sacrements, l'école évangélique et le salut de l'âme soient prochainement octroyés à ses coreligionnaires. »

La phrase n'est peut-être pas bien nette ; ce qu'il y a de plus clair, c'est que les ministres protestants d'Allemagne déclinent l'invitation.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'*Opinion nationale* emprunte à une correspondance du *Times* le récit d'une conversation qui aurait eu lieu dans une réunion officielle, et dans laquelle l'Impératrice aurait exprimé ses préférences en faveur de don Carlos comme candidat au trône d'Espagne.

Ce récit et les commentaires que l'*Opinion*

nationale s'empresse d'en tirer sont absolument dénués de vérité. Nous sommes autorisés à le déclarer, et l'*Opinion nationale* sera la première, nous n'en doutons pas, à regretter l'erreur à laquelle l'a entraînée sa trop facile crédulité.

L'Impératrice n'a d'autres sentiments que ceux du gouvernement français. Ce dernier les a fait connaître, dès le premier jour, à son représentant à Madrid avec une loyale franchise. Il a pour l'Espagne, qui se rattache à la France par d'étroites relations de voisinage et d'amitié, les plus vives sympathies ; son désir est de voir cette noble et généreuse nation parvenir, à son tour, et à l'exemple du nôtre, à se donner un gouvernement national, expression complète et sincère du vœu des populations. Il s'est donc interdit d'intervenir, même sous forme de conseils, dans une question qu'il regarde comme tout intérieure ; il n'a ni candidat ni préférence, et il attend, pour le saluer avec respect, le libre choix du peuple espagnol.

Un journal du soir laisse à supposer que M. de Moustier aurait donné pour instruction à M. Mercier, ambassadeur de France à Madrid, de s'entendre avec les membres du gouvernement provisoire pour hâter, autant que possible, les résolutions de la nation espagnole.

La politique du gouvernement français à l'égard de l'Espagne, dans les circonstances actuelles, est trop connue pour que de pareilles allégations puissent trouver crédit.

La France s'est abstenue de toute manifestation qui aurait pu être considérée, au delà des Pyrénées, comme un acte d'ingérence quelconque, et il n'est pas douteux qu'elle persiste dans cette attitude de réserve. (*La France.*)

Nous avons annoncé que le chargé d'affaires d'Espagne à Paris avait été reçu jeudi dernier en cette qualité par M. de Moustier, ministre des affaires étrangères.

Une dépêche de Madrid nous annonce à son tour que les ministres d'Angleterre, de France et de Portugal en Espagne ont été également reçus par le ministre des affaires étrangères et par le président du conseil.

Un journal espagnol annonce même que ces trois puissances ont reconnu le gouvernement provisoire.

Nous ne savons pas encore d'une façon certaine s'il s'agit, en effet, d'une reconnaissance formelle.

Mais ce que nous avons dit de l'échange prochain des ratifications du traité de délimitation des frontières entre la France et l'Espagne, prouve du moins que les relations diplomatiques ne sont pas interrompues.

« Toutes les juntes révolutionnaires d'Espagne sont dissoutes. »

Voilà ce que nous apprend le télégraphe.

Cette rassurante nouvelle sera favorablement accueillie par ceux qui s'intéressent à ce que la révolution espagnole trouve une heureuse issue.

En présence des symptômes d'agitation partielle que nous avons signalés d'après les journaux de la Péninsule, la résistance de certaines juntes eût pu, en effet, créer au gouvernement provisoire de sérieux embarras.

Le télégramme qui annonce la dissolution des juntes, ajoute qu'on s'attend, à Madrid, à une reconnaissance prochaine du gouvernement espagnol de la part des puissances étrangères.

Il est vraisemblable que cette reconnaissance ne se fera pas attendre, lorsque l'Espagne se sera donné un gouvernement régulier et définitif. Mais, jusque-là, que signifierait la reconnaissance d'un état provisoire ?

L'attention du ministère paraît en ce moment arrêtée par la situation financière de l'Espagne. Cette préoccupation se traduit par les mesures suivantes qu'annoncent aussi les télégrammes :

La révision des règlements relatifs aux traitements accordés aux personnes qui ne sont pas en activité de service ;

L'établissement d'un nouvel impôt ;

La suspension du paiement de six millions de réaux perçus par les séminaires.

Il est bon de remarquer, à propos de cette dernière disposition, qu'elle ne révèle point nécessairement, comme on pourrait le supposer à distance, un état d'hostilité entre l'élément politique et l'élément religieux. Toutes les correspondances d'Espagne sont d'accord pour reconnaître que, même pendant les journées les plus agitées de la révolution, les prêtres ont circulé dans les rues sans être l'objet d'aucune invective, et l'on cite plusieurs prélats, le cardinal-archevêque de Valladolid, notamment, l'évêque de Barcelone et celui de Saragosse, qui se sont rendus au sein des juntes de ces villes importantes pour y faire entendre des paroles de conciliation et de sympathie.

La prochaine publication d'un manifeste à la nation est annoncée par la *Correspondencia*. Dans une de ses dernières séances, le conseil des ministres en aurait entendu la lecture.

Les nouvelles d'Autriche sont assez variées.

Mentionnons d'abord la continuation des poursuites contre les mandements des évêques hostiles à la loi sur le mariage civil. Celui de l'évêque de Linz, Mgr Rudiger, a été saisi dans l'imprimerie ; l'évêque a invoqué le concordat pour décliner la compétence du tribunal ; mais le tribunal s'est déclaré compétent.

A Prague, les juges ont déclaré que la publication des mandements des évêques de Bohême, du 24 juin 1868, rédigés en langues

tchèque et allemande, constitue un crime de perturbation de l'ordre public.

Tout est, en ce moment, occasion de troubles en Bohême. Une fête religieuse a donné lieu, il y a quelques jours, à un grand déploiement de forces auprès de la montagne de Bohdale, près Michle. Attroupements tumultueux, intervention de la force armée, sommations, rien n'a manqué à ce programme ordinaire de l'émeute ; mais il n'y a pas eu d'engagements ni d'arrestation.

Tandis qu'en Bohême la population est en très-forte délicatesse avec l'autorité, en Gallicie la réconciliation est à l'ordre du jour.

Une dépêche de Vienne nous apprend l'adoption de la loi du recrutement par la commission du Reichsrath, à la majorité de 12 voix contre 10, et grâce au concours de deux voix polonaises.

La *Presse*, de Vienne, voit quelque danger à réveiller en ce moment la question du Sleswig. Elle conseille aux deux parties de se faire des concessions mutuelles. Elle voudrait aussi que la Prusse convoquât la Diète du Sleswig afin de lui demander son vote sur le litige actuellement pendant entre Berlin et Copenhague.

Le roi Guillaume suivra-t-il le conseil de la feuille viennoise ? Peut-être touchera-t-il cette question dans son discours aux Chambres, car il paraît certain qu'il ouvrira en personne le Parlement prussien.

Une dépêche de l'*Indépendance*, confirmée par la *Correspondance du Nord-Est*, annonce que le prince de Metternich, arrivé le 20 à Vienne, après un court séjour dans ses terres de Bohême, et dont le congé aurait dû se prolonger jusqu'au 9 novembre, est parti le 21 pour Paris, après avoir eu un long entretien avec M. de Beust.

On assure que le gouvernement provisoire de Madrid a proposé au gouvernement français de procéder à l'échange des ratifications du traité récemment conclu pour la délimitation des frontières entre la France et l'Espagne ; l'on dit que le gouvernement de l'Empereur se montrerait disposé à ne pas opposer à cette proposition des difficultés de forme diplomatique.

On sait, dit le *Moniteur*, qu'une convention a été signée à Genève, le 22 août 1864, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne. Conclue d'abord entre dix Etats seulement, elle a successivement reçu les adhésions des autres gouvernements, et les dispositions qu'elle renferme sont aujourd'hui applicables dans tous les pays d'Europe sans exception.

Quelques-unes des puissances contractantes ayant exprimé le désir de voir étendre aux guerres maritimes les principes de la conven-

elle venue à flâner pour ainsi dire tante Gertrude et Lucien ? Tout simplement par des raisons de cœur.

Devant le dévouement et le désintéressement de la jeune fille, de soudaines clartés s'étaient faites en elle. Elle avait tout compris, et elle s'était prise d'admiration et de compassion pour cette âme fatalement condamnée à la souffrance.

Mme Loyel se garda de faire entendre à Gertrude qu'elle avait deviné son secret ; à quoi bon ? Lucien n'aimait-il pas sa cousine ? Mais elle redoubla de tendresse pour sa belle-sœur.

Elle était dans cette heureuse disposition quand la mort vint la surprendre.

A cette heure suprême, les mesquines considérations qui arrêtaient les étans généreux du cœur disparaissent. Prés de paraître devant le souverain juge, on apprécie le bonheur de pouvoir se présenter devant lui accompagné de bonnes actions. Ce fut ce qui arriva pour Mme Loyel.

Gertrude ne s'était pas méprise sur le sens mystérieux de l'action de la mourante ; mais il n'en avait pas été de même pour Lucien. Dans la dernière recommandation de sa mère, il n'avait vu qu'une prière instante de continuer à Gertrude l'affection d'un frère. Il aimait d'ailleurs trop sa cousine pour penser autre chose.

Tante Gertrude ne tarda pas à s'apercevoir que, seule,

elle avait deviné le cœur de la mourante ; mais confiante en Dieu, elle ne se désespéra point. Elle se dit au contraire : — Lucienne n'a que dix-sept ans et demi, la fortune de Lucien n'est pas aussi considérable et le père Jallais aime tant les écus !

En imposant à Lucien le sacrifice de tous les plaisirs, la mort de Mme Loyel fortifia en lui le goût de l'étude, et, pendant l'année qui suivit, le futur avocat travailla avec une ardeur fiévreuse, espérant que ses progrès hâteraient l'accomplissement de ses vœux : son mariage avec Lucienne.

Ainsi pensait aussi la jeune fille.

Avec son imagination ardente, ses instincts artistiques, sa vocation pour les jolies bruyantes du monde, Lucienne ne supportait plus qu'avec peine la vie tranquille et uniforme de la maison paternelle.

Cependant, comme elle savait par expérience que son père revenait d'autant moins sur un parti pris qu'on avait plus l'air de vouloir lui en imposer un autre, elle se gardait bien de faire acte de rébellion.

Mais, à l'aide des mille et un petits moyens plus ou moins machiavéliques, quoique fort innocents, qu'ont les femmes pour arriver à leur but, elle prépara habilement son père à entrer dans la voie des concessions. Et, d'abord, elle obtint de lui qu'il la menât dans le monde, afin, disait-elle, qu'elle sût s'y présenter et s'y conduire

convenablement quand son mari l'y mènerait.

De son côté, tante Gertrude ne perdait pas son temps. Quoique loin de lui, elle entourait Lucien de soins constants.

Tous les huit jours, un employé du chemin de fer portait au jeune homme, au nom de sa tante, quelques objets utiles ou agréables, et s'informait de ses besoins comme de ses moindres désirs, toujours satisfaits avec autant de délicatesse que d'empressement. Le premier résultat de cette conduite ingénieuse et tendre fut de forcer Lucien à ne pas rompre, comme cela était arrivé l'année précédente, ses relations avec tante Gertrude.

Peu à peu, il s'était habitué à ces rapports indirects, et quand, par hasard, le messager était en retard, il s'en inquiétait.

S'autorisant de son titre de tante, Gertrude écrivait souvent à Lucien. Elle avait toujours une raison sérieuse pour commencer ses lettres, lettres charmantes de naturel et d'abandon, empreintes d'une poétique mélancolie et que Lucien prenait plaisir à lire, lettres habilement faites, car Gertrude ne parlait guère à Lucien que de lui, excellent moyen d'intéresser les gens.

Qu'on ne blâme pas ces innocents stratagèmes, cette diplomatie de la tendresse. Si Lucienne employait ces mille ruses du cœur pour se faire aimer de Lucien, c'est

qu'elle avait la conviction intime, inaltérable, qu'elle le rendrait heureux.

Lucien, avons-nous dit, se livra au travail avec une ardeur extrême. L'étude a cela de particulier que plus on s'y livre, et plus on éprouve le besoin de s'y abandonner davantage.

Fatigues et veilles, difficultés et déceptions, rien n'arrête. Les raisons de santé sont elles-mêmes sans influence. On travaille jusqu'au dernier moment.

Il en fut ainsi pour Lucien, et, vers la fin de l'année, il tomba malade. Le jeune homme n'en tint pas compte, mais le mal fut le plus fort et il lui fallut se mettre au lit.

A la première nouvelle, tante Gertrude, effrayée, n'hésita pas. Accompagnée de sa servante, vieille fille qui avait vu naître Lucien, elle partit et s'installa au chevet du malade, qu'il était dangereux de déplacer.

La crise fut heureusement courte, mais elle fut violente, et Gertrude se montra pleine de dévouement. Elle disputa avec une énergie de mère, cette existence aimée à la mort.

Au bout de douze jours, Lucien fut hors de danger, et comme il remerciait chaleureusement le médecin, celui-ci lui répondit en montrant tante Gertrude :

— Mon cher ami, je suis peut-être, après Dieu, pour quelque chose dans votre guérison, mais, en

tion de 1864, une commission internationale s'est réunie à cet effet, le 5 de ce mois, à Genève, sur l'invitation du conseil fédéral suisse.

Quatorze Etats seulement s'y étaient fait représenter : l'Allemagne du Nord, l'Autriche, le grand-duché de Bade, la Bavière, la Belgique, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Suède et la Norvège, la Suisse, la Turquie et le Wurtemberg.

La conférence, présidée par le général Dufour, a élaboré un projet d'articles additionnels spécialement applicables aux armées de mer, et elle y a joint plusieurs propositions ayant pour objet de préciser davantage quelques-unes des stipulations de la convention de 1864. Ce projet d'articles additionnels, signé le 20 de ce mois, est destiné à être soumis par le conseil fédéral à l'approbation de toutes les puissances déjà liées par la convention et transformé, s'il y a lieu, en acte diplomatique.

Les délégués du gouvernement de l'Empereur étaient le contre-amiral Coupvent-Desbois et M. de Préal, sous-intendant militaire de 1^{re} classe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Guis (Aisne), octobre 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre numéro du 20 août, qui me tombe seulement aujourd'hui sous la main, une lettre de M. Chaperon, de Libourne, qui parle de la guérison de sa femme par le docteur Cabaret, de Paris (rue de Cherche-Midi 89). Je croirais manquer à mon devoir si je n'imitais M. Chaperon en vous priant d'insérer dans vos colonnes que ma femme a été guérie sans opération, par le même spécialiste, d'une tumeur énorme du sein droit.

Cette cure merveilleuse a été faite il y a dix-huit mois, malgré une grossesse au début; aujourd'hui ma femme et son enfant sont en parfaite santé, grâce au talent du docteur Cabaret. Agréer, monsieur, mes sincères salutations.

U. AZAMBRE.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le résultat de l'élection d'un conseiller d'arrondissement, pour le canton de Vihiers, qui a eu lieu dimanche 25 octobre :

Nombre d'électeurs inscrits. . .	5,156
Nombre de votants.	3,472
M. Besnard	2,006
M. Peton	958
M. de la Selle.	504

Le maximum de la crue de la Loire a été observé dimanche à Saumur. L'eau s'est élevée à 3 mètres 80 à l'échelle du pont Cessart. Dès

lieux de deviner ce qui se passait dans le cœur de Gertrude.

M. Jallais avait fait un voyage à Paris pour voir son neveu, et ce voyage ne lui avait rien révélé, sinon que tante Gertrude était une excellente fille.

Dès qu'il fut en état de le faire, Lucien écrivit à son oncle pour le remercier et lui annoncer sa convalescence heureuse. Dans cette lettre, Lucien, sous l'impression des soins de Gertrude et plein de reconnaissance pour elle, ne tarissait pas en éloges.

« C'est, disait-il, mon véritable ange gardien. » M. Jallais ne vit dans l'expression de cette gratitude rien que de très-naturel; mais Mlle Lucienne fronça ses beaux sourcils noirs. Elle en voulut à son cousin de ces sentiments qui lui semblaient exagérés. Elle laissa même percer son mécontentement en disant à la femme qui la servait et qui lui apportait une tasse de lait.

— Toi aussi, te voilà un ange gardien.

— Allons, bon! dit le père en ricanant, de la jalousie, maintenant!

— Moi, jalouse! jalouse d'une boîteuse! Allons donc! C'est égal, je voudrais bien la voir... un ange qui boite! Après tout, en sa qualité d'ange, Mlle Gertrude a sans doute des ailes... on ne boite pas en volant...

hier, il y avait une baisse sensible; aujourd'hui, elle n'est plus qu'à 3 mètres.

Samedi, une femme de la campagne a été frappée de mort en arrivant dans une maison de notre ville. Elle n'a pas eu le temps de prononcer une parole.

Le même jour, un cheval conduit par un ouvrier maréchal s'est emporté sur la place de la Bilange. Dans sa course furieuse, il s'est précipité au devant d'une charrette; un des brancards lui a percé le poitrail et est ressorti au-dessus de l'épaule droite. Ce bois a été retiré avec peine de la plaie, et cependant la vie de l'animal n'est pas en danger.

Le cavalier a été jeté en avant et s'est fait, en tombant, une forte contusion au genou droit.

La note suivante émanant du ministre de l'instruction publique nous paraît de nature à intéresser un certain nombre de jeunes gens :

Le système de la bifurcation avait mis les élèves des lycées dans la nécessité d'opter, au sortir de la quatrième, entre les études scientifiques et les études littéraires.

Par suite de cette contrainte, il est arrivé à plusieurs d'entre eux d'embrasser des carrières peu conformes à leurs aptitudes, par ce seul motif qu'ils n'étaient pas en possession d'un titre qu'ils eussent recherché sans doute s'il leur avait été permis de déterminer plus sérieusement leur vocation.

M. le ministre a pensé qu'il était plus équitable de restituer à ces jeunes gens leur libre arbitre, non par une mesure générale, mais en admettant comme garanties les situations qu'ils s'étaient acquises, soit dans les écoles du gouvernement et dans l'armée, soit dans les carrières civiles.

La production du diplôme de bachelier ès-lettres doit toujours être exigée pour être admis à suivre les cours d'une Faculté de droit, le ministre se réservant d'examiner à quelle époque et dans quelles conditions les candidats qui solliciteraient une exception ont achevé leurs études et les preuves de conduite et d'intelligence qu'ils peuvent avoir faites.

Une députation de Cholet, qui s'est rendue il y a quelque temps à Paris, a reçu l'assurance que le tronçon de Cholet à Clisson serait exécuté en même temps que les deux lignes qu'il est destiné à relier, ce qui facilitera les relations en abrégant les distances.

Le Conseil de révision se réunira à la préfecture, le samedi 7 novembre prochain, à midi et demi, pour l'examen des remplaçants et des substituants que pourront avoir à présenter les jeunes soldats de la classe de 1867 appelés à l'activité qui ont obtenu des sursis de départ, ou les autres jeunes soldats disponibles.

Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels

les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés, et déposer à la préfecture, quatre jours au moins à l'avance, les diverses pièces prescrites par la loi et les règlements. Ces pièces sont indiquées dans le numéro 25, pages 137 et 138, du Recueil des actes administratifs de l'année courante, qui se trouve dans toutes les mairies du département.

Les remplaçants et les remplacés auront à se faire inscrire au bureau militaire, la veille de la séance, de trois à quatre heures, ou bien le matin, de dix à onze heures.

La date des différents concours d'animaux de boucherie qui doivent avoir lieu l'année prochaine en France, vient d'être fixée par divers arrêtés du ministre de l'agriculture.

Un concours aura lieu, le 17 mars, à Nantes; total des prix : 14,675 fr.

Le concours général au marché de La Villette est fixé au mercredi suivant, 24 mars.

Total des prix : 79,050 fr.

Pour le concours général, les déclarations devront être faites avant le 1^{er} mars prochain, au ministère de l'agriculture.

Pour les autres concours, ces déclarations seront déposées, l'avant-veille du jour fixé, entre les mains des commissaires délégués dans chaque ville pour les recevoir.

CLASSES D'ADULTES.

Les classes d'adultes ouvriront, dans les deux écoles communales de Saumur, le lundi 2 novembre prochain, à 7 heures du soir. Les jeunes gens qui désirent suivre ces cours devront se faire inscrire soit à l'Ecole mutuelle, soit chez les Frères, à la montée du Château. L'enseignement comprendra, comme par le passé, les matières suivantes :

Lecture; — écriture; — langue française et orthographe; — histoire de France et géographie; — calcul; — géométrie appliquée; — tenue des livres; — dessin.

Pour chronique locale : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Madrid, 26 octobre. — La Gazette de Madrid publie le manifeste du gouvernement, annoncé hier.

Après l'exposé des faits qui ont amené l'établissement du gouvernement provisoire, le manifeste dit que la révolution a établi le suffrage universel comme la démonstration évidente et palpable de la souveraineté du peuple.

Après avoir proclamé, continue le manifeste, les principes fondamentaux de notre futur régime basés sur la liberté la plus large et reconnus par toutes les juntes, le gouvernement provisoire va réunir en un seul corps de doctrines ces manifestations de l'esprit public.

La plus importante de toutes par la modification essentielle qu'elle introduit dans l'orga-

Le même soir, Lucienne se faisait admirer dans un des meilleurs salons d'Orléans.

La jalouse Lucienne voulait connaître tante Gertrude qu'elle n'avait jamais vue et elle détermina son père à faire le voyage de Bourges avec elle. On partit sans prévenir Lucien; ainsi l'avait voulu Lucienne.

Pendant le voyage, la jeune fille avait dit à son père, du ton le plus indifférent, en parlant de tante Gertrude : Est-elle jolie?

Et M. Jallais avait répondu : Une figure insignifiante! et puis elle est blonde! moi, je n'aime que les brunes.

Malgré l'opinion de son père, Lucienne n'était pas tranquille; et, si disposée qu'elle fût à trouver la jeune fille laide, elle ne fut nullement rassurée après l'avoir vue.

La tante et la nièce s'embrassèrent... comme s'embrassent deux femmes qui aiment le même homme. Mais le beau rôle fut pour Gertrude. L'excellente fille resta stupéfaite devant la splendide beauté de sa rivale, et ce fut dans un élan d'admiration sincère qu'elle s'écria :

— Belle comme une reine! vraiment.

(La suite au prochain numéro.)

nisation séculaire de l'Espagne, est relative à l'établissement de la liberté religieuse.

Le manifeste insiste sur la nécessité de cette réforme en démontrant qu'elle ne nuira pas à l'Eglise catholique et qu'elle la fortifiera par la lutte.

Le manifeste constate que le gouvernement s'est empressé de proclamer la liberté de l'enseignement, qu'il appelle une réforme cardinale.

Le manifeste proclame la liberté de l'imprimerie, sans laquelle les conquêtes de la révolution resteraient à l'état de formules vaines et illusoire.

La liberté des réunions et des associations pacifiques, sources constantes d'activité et de progrès, ont été également reconnues comme des dogmes fondamentaux de la révolution.

Ainsi l'Espagne pourra progresser sûrement, attendu que la centralisation administrative, instrument de corruption et de tyrannie, ne pèsera plus sur elle.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

RIELLANT, dentiste, quai de Limoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

Voici encore un petit extrait des 65,000 guérisons sans médecine par le chocolat Du Barry, qui économise cinquante fois son prix en d'autres remèdes.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréer, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaité d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En boîtes ou en tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; en boîtes de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; 288 tasses, fr. 32; 576 tasses, fr. 60, environ 10 centimes la tasse.

DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

Marché de Saumur du 24 octobre.

Froment (l'h. 77 k.)	22 07	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	21 21	(hors barrière).	46 20
Seigle nouveau.	14 —	Paille de blé, id.	— —
Orge	13 50	Foin id.	91 50
Avoine (entrée).	12 50	Lucerne (les 750 k.)	93 60
Fèves.	16 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	36 —	— de trèfle (70 k.)	60 —
— rouges	32 —	— de luzerne. »	—
Cire jaune (50 kil.)	175 —	— de colza 65 k	22 50
Huile de noix 50 k.	60 —	— de chenevis	26 50
— de chenevis.	38 —	Amandes cassées	
— de lin.	46 —	(les 100 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité 110 à 130
Id.	2 ^e id. 80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1868.	1 ^{re} id. 60 à 70
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868.	1 ^{re} id. 45 à 50
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1867.	32 à 36

ROUGES (3).	
Souza et environs 1867.	65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité 80 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1867.	60 à 65
Varrains, 1867.	» à »
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité 65 à 75
Id.	2 ^e id. » à »
Restigny 1867.	60 à 65
Chinon, 1867.	1 ^{re} id. 65 à 75
Id.	2 ^e id. » à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION
Pour l'année 1869.

Le public est prévenu que le jeudi 19 novembre 1868, à une heure de relevée, il sera procédé, à l'Hôpital Militaire de l'École de Cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1869.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire, chargé de la surveillance administrative de l'établissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier-comptable.

Désignation des fournitures.

1 ^{er} GROUPE . . .	Viande	kilogramme.
2 ^e GROUPE . . .	Pain 1 ^{re} qualité	id.
3 ^e GROUPE . . .	Vin rouge ordinaire	litre.
3 ^e GROUPE bis . . .	Vin blanc	id.
	Bière	id.
	Chocolat	kilogramme.
	Gluten grillé et tapioca	id.
4 ^e GROUPE . . .	Semoule et crème de riz	id.
	Vermicelle	id.
	Riz	id.
	Fleur de farine	id.
5 ^e GROUPE . . .	Pommes de terre	id.
	Carottes et navets	id.
6 ^e GROUPE . . .	Œufs	nombre.
	Beurre	kilogramme.
6 ^e GROUPE bis . . .	Lait	litre.
	Farine de seigle	kilogramme.
	Orge en grains	id.
7 ^e GROUPE . . .	Haricots	id.
	Lentilles	id.
	Pois	id.
7 ^e GROUPE bis . . .	Paille de couchage	id.
	Alcool	id.
	Miel { blanc	id.
	jaune	id.
	Sucre (lumps blanc)	id.
	Pruneaux	id.
	Sel	id.
8 ^e GROUPE . . .	Huile d'olives	id.
	Vinaigre	id.
	Bougies stéariques	id.
	Chandelles	id.
	Huile à brûler	id.
	Savon ordinaire	id.
	Cristaux de soude	id.
	Axonge en panne	id.
8 ^e GROUPE bis . . .	Saindoux de 1 ^{re} qualité	id.
	Linge { bandes roulées	id.
	à grand linge	id.
	petit linge	id.
	pansement	id.
9 ^e GROUPE . . .	Charpie de fil	id.
	Charpie de chanvre	id.
	Charpie de filasse épurée	id.
	Bois à brûler	quintal métrique.
	Charbon de bois	hectolitre.
10 ^e GROUPE . . .	Id. de terre	quintal métrique.
	Coke	id.
	Fagots d'allumage	nombre.
	Objets de bureau	maïns.
11 ^e GROUPE . . .	Id. id.	nombre.
	Id. id.	kilogramme.
	Fioles à médecine	nombre.
12 ^e GROUPE . . .	Faïence et porcelaine	id.
	Terre et grès	id.
	Verre	id.
13 ^e GROUPE . . .	Blanchissage	à la pièce.

Les soumissions ne pourront être faites que pour la fourniture d'un ou de plusieurs des groupes di-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacune des denrées qu'ils comportent.

Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré (cette condition est de rigueur) et comporteront un prix exprimé en fractions décimales dérivant directement du franc, unité monétaire, soit en centimes et millimes ou millièmes de franc; ainsi, par exemple, le nombre 3 fr. 57,2, s'exprimera: trois francs cinquante-sept centimes et deux millièmes de franc.

Elles seront en outre accompagnées d'un état des quantités dépensées pendant les huit premiers mois de 1868, sur lequel les adjudicataires feront ressortir le montant de la dépense au nouveau prix demandé par eux. Cet état sera délivré gratis à ceux qui en feront la demande.

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures ci-dessus détaillées, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital aux frais du fournisseur, sur la demande de l'Officier-Comptable.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, quai de Limoges, et au bureau de l'Officier-Comptable, à l'Hôpital de l'École impériale de Cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 23 octobre 1868.

Le Sous-Intendant militaire,
CASTEX.

(465)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bi-lange.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 29 novembre 1868, à midi,
En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire,

LES IMMEUBLES

Ci-après,
Dépendant de la succession Bourgeon, du Pont-Foucharde.

1^{er} Lot.
La ferme de la Maison-Neuve, commune de Trèves-Cunault, d'une contenance de 8 hectares 53 ares, ci 8 h. 53 a.

2^e Lot.
Une maison, sise au Pont-Foucharde, impasse du Bourg-Neuf, commune de Bagneux, joignant l'impasse du Bourg-Neuf, l'école des sœurs et M. Janin.

Voir les placards affichés.
S'adresser à M. François PERCHER, expert à Saumur, rue Neuve-Beau-repaire, ou à M^e TOUCHALEAUME.

Etude de M^e MÉZIERE, notaire à Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

A VENDRE
A L'AMIABLE,

LA FILATURE DE LAINE
DE PONT-VIEUX,

Située à Mortagne, sur la rivière dite Sèvre-Nantaise.

Cet établissement consiste en vastes bâtiments, contenant six assortiments en lous ou brisoirs, seize cardes, douze métiers et autres ustensiles.

Excellente chute d'eau, deux hydrauliques.
Une pompe à vapeur de la force de 20 chevaux.

Maison de maître, vastes magasins, belle cour, atelier de mécanicien, teinturerie, grand jardin.
Logements d'ouvriers, écuries.
Excellent pré de coupage.

Le tout d'une superficie de 81 ares 80 centiares.

L'établissement est en pleine activité et très-bien situé pour avoir des laines à piler à façon.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser audit M^e MÉZIERE, qui fera visiter les lieux.
Facilités pour les paiements.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
LA PROPRIÉTÉ

PRIEURÉ DE MÉRON

Située commune de Méron, d'une contenance de 57 hectares.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UNE MAISON
Divisée en deux locations.

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, nos 48 et 50.

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire.

(451)

MAISON A LOUER
PRÉSENTMENT,

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly.

(416)

A CÉDER DE SUITE,
Pour cause de santé,

Un très-beau magasin
de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU
et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (584)

A CÉDER
Pour le 1^{er} janvier 1869,

UNE ÉTUDE D'AVOUE
Près le tribunal de Loudun

(Vienne).

S'adresser, pour traiter, à M. VINÉE, avoué près ledit tribunal, à Loudun, rue Sèche, n° 7. (421)

A LOUER
Présentement, par lots,

UN TERRAIN DE 2,000 MÈTRES
pour petits jardins.

Situé rue Neuve-Maremaitelle. S'adresser à M. PÉAN. (468)

ON DEMANDE à emprunter
15,000 francs pour 10
ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme marié, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

BEILLARD

A l'honneur d'informer le public qu'il se chargera de creuser les puits dans tous les terrains et à toutes profondeurs.

S'adresser à la Bonarderie, commune de Verrrye. (469)

L'Intermédiaire de Maine-et-Loire.

CABINET CENTRAL
dirigé

par M. BOURBON, ancien Notaire, Avocat consultant,
N° 2, rue du Quinconce, à Angers.

Ventes, acquisitions ou régies d'immeubles. — Cessions ou acquisitions d'offices ministériels et de fonds de commerce. — Renseignements sur placements hypothécaires et autres. — Règlements de comptes, recouvrements.

Toutes autres opérations où sont utiles au public les soins particuliers d'un mandataire habitué aux affaires.

Tous les jours, de midi à quatre heures, excepté les dimanches. (451)

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES DE
POUGUES (NIÈVRE)

LA SOURCE Alcaline, ferrugineuse, iodée et gazeuse, déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860.

est la seule qui depuis 300 ans ait fait la célébrité des eaux de Pougues par de nombreuses cures authentiques.

Quelques tentatives ont été faites récemment pour faire accepter par le public, comme eaux de Pougues, des eaux minérales venant bien de la localité, mais n'ayant aucun rapport avec celles de la Source Saint-Léger. Les bouteilles d'eau de cette source ont des étiquettes roses, des bouchons et des capsules portant le nom de la Source Saint-Léger. On est donc instamment prié de les vérifier, afin d'éviter toutes substitutions.

Le propriétaire de cette source croit de son devoir d'avertir le public que le docteur Félix ROUBAUD n'est plus médecin inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et qu'il n'a plus aucune position officielle dans l'établissement. (452)

LA CENTRALE

Compagnie anonyme d'Assurances contre l'Incendie, la Foudre,

l'Explosion du gaz et des appareils à vapeur,

Etablie à Paris, Rue de Richelieu, n° 108,

au Capital, de cinq millions.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. HUICHARD, rue Bodin, n° 1, à Saumur. (459)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 OCTOBRE.			BOURSE DU 26 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	70 25	» 10	» »	70 40	» 15	» »
4 1/2 pour cent 1852	101	» 30	» »	101	» »	» »
Obligations du Trésor	483 75	» »	» »	486 25	2 50	» »
Banque de France	3100	10	» »	3080	» »	20
Crédit Foncier (estamp.)	1450	» »	» »	1460	10	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	630	» »	5	630	» »	» »
Crédit industriel	666 25	6 25	» »	662 50	» »	3 75
Crédit Mobilier (estamp.)	381 25	3 75	» »	277 50	» »	3 75
Comptoir d'esc. de Paris	688 75	» »	» »	690	1 25	» »
Orléans (estampillé)	898 75	8 75	» »	895	» »	3 75
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes)	1190	5	» »	1188 75	» »	1 25
Est	577 50	» »	» »	578 75	1 25	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	983 75	7 50	» »	985	1 25	» »
Midi	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest	595	» »	2 50	600	5	» »
C ^e Parisienne du Gaz	570	5	» »	565	» »	5
Canal de Suez	1515	6 25	» »	1515	» »	» »
Transatlantiques	400	2 50	» »	398 75	» »	1 25
Emprunt Italien 5 0/0	332 50	2 50	» »	332 50	» »	» »
Autrichiens	53 95	» 20	» »	54 30	» 35	» »
Sud-Autrich.-Lombards	575	1 25	» »	577 50	2 50	» »
Victor-Emmanuel	417 50	2 50	» »	418 75	1 25	» »
Romains	46	2	» »	44 50	» »	1 50
Crédit Mobilier Espagnol	44	1	» »	43 50	» »	50
Saragosse	275	» »	1 25	276 25	1 25	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne	» »	» »	2	60	4	» »
Compagnie immobilière	56	» »	1 25	110	1 25	» »
108 75	1	» 1 25	» »	» »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	334	» »	» »	337 50	» »	» »
Orléans	328 75	» »	» »	328 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	» »	» »	» »	339	» »	» »
Ouest	325 50	» »	» »	326	» »	» »
Midi	324	» »	» »	325	» »	» »
Est	329	» »	» »	329 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.